



## CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP14/Doc.27.1.3/Rev.1

27 juillet 2023

Français

Original : Anglais

14<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024  
Point 27.1.3 de l'ordre du jour

### **MALTRAITANCE ET MUTILATION D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS DE LA CMS**

*(Préparé par le Président du groupe de travail)*

#### Résumé:

En 2020, un article publié dans la revue *Biological Conservation* a mis en évidence une pratique néfaste observée dans l'océan Atlantique Sud consistant à maltraiter et à mutiler des oiseaux marins en mer. Ce problème a été abordé lors du Comité de session de la CMS (ScC-SC5) en juillet 2021, et un groupe de travail intersessions a été mis en place pour étudier la nature et l'étendue du problème ainsi que pour déterminer quelles espèces inscrites sur les listes de la CMS en sont victimes.

Dans le cadre de ce groupe de travail intersessions, un questionnaire a été envoyé en 2022 et il a été demandé aux contacts pour les oiseaux marins s'ils avaient détecté une telle pratique dans leur propre région. Les réponses ont été sporadiques, mais rien n'indique que des oiseaux présentant des blessures graves similaires aient été observés en dehors de la zone signalée dans l'article de *Biological Conservation*. Il s'agit donc manifestement d'un problème régional, qui doit être résolu par les autorités locales de la région concernée.

Un projet de décision pour adoption est inclus dans l'Annexe.

Ce document a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 6<sup>e</sup> réunion en juillet 2023 pour indiquer que le Conseil scientifique a approuvé les conclusions et les projets de Décision.

\*Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

## MALTRAITANCE ET MUTILATION D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES

### Contexte

1. Lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session de la CMS (ScC-SC5), tenue en ligne en juillet 2021, le Groupe de travail sur les espèces aquatiques (ASWG) a évoqué un article récemment publié (en décembre 2020) dans la revue *Biological Conservation* qui décrit l'abattage délibéré, les mauvais traitements et la mutilation d'oiseaux marins commis dans la région sud-ouest de l'océan Atlantique par des pêcheurs commerciaux<sup>1</sup>.
2. Les oiseaux marins qui fréquentent cette région proviennent de colonies très diverses, et notamment de sites de reproduction en Argentine et au Chili. D'autres colonies importantes dans la région de l'Atlantique Sud se trouvent dans les îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)<sup>2</sup>, dans les îles Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) ainsi que dans les îles Tristan da Cunha et Gough. Des oiseaux marins migrent également vers l'Atlantique Sud depuis des colonies de reproduction plus éloignées, situées dans l'océan Austral, par exemple dans les îles du Prince-Édouard, et depuis les sites de reproduction de la région du Pacifique, en Nouvelle-Zélande et en Australie. On observe en outre des migrateurs transéquatoriaux qui proviennent de sites de reproduction situés dans l'océan Atlantique Nord.
3. D'après les connaissances actuelles, six espèces migratrices inscrites à l'Annexe II de la CMS ont été confirmées parmi les victimes d'abattages intentionnels ou ont été aperçues avec de graves blessures au bec. Il s'agit des espèces d'oiseaux marins suivantes : *Diomedea sanfordi*, *Diomedea epomophora*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche chlororhynchus*, *Macronectes giganteus* et *Procellaria conspicillata*. D'autres oiseaux marins migrateurs non inscrits sur les listes de la CMS, notamment le Puffin des Anglais et le Puffin cendré, sont également victimes de ces pratiques.
4. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la manière dont cette activité contraire à l'éthique pourrait non seulement porter préjudice aux oiseaux qui en sont victimes, lesquels doivent souffrir d'une mort lente due à la malnutrition et à la perte de leur capacité de recherche de nourriture, mais aussi avoir des répercussions néfastes sur les colonies d'oiseaux marins dans d'autres régions.
5. L'ASGW a souhaité savoir s'il s'agissait d'incidents isolés dus à un petit groupe de pêcheurs mal informés et agressifs ou si le problème était plus répandu et avait été observé dans d'autres régions du globe.
6. Lors de la réunion du ScC-SC5, il a été proposé de créer un groupe de travail intersessions pour étudier cette question.

### Création du groupe de travail intersessions chargé d'enquêter sur les mauvais traitements et les mutilations infligés aux oiseaux marins dans les pêcheries

7. Le mandat du groupe de travail a été approuvé par le ScC-SC5 et peut être consulté [ici](#). Les experts intéressés par ce sujet ont été invités à rejoindre le groupe de travail et à

---

<sup>1</sup> Gianuca, D, Bugoni, L, Jiménez, S, et autres (2020), Intentional killing and extensive aggressive handling of albatrosses and petrels at sea in the southwestern Atlantic Ocean. *Biological Conservation*. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2020.108817>

<sup>2</sup> Il existe un différend entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), les îles Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et les zones maritimes environnantes.

fournir des informations permettant de mieux comprendre la nature et l'étendue du problème.

8. Le groupe de travail a nommé Graeme Taylor (membre du Comité de session, Océanie) à sa présidence. M. Taylor a ensuite élaboré un questionnaire, avec l'aide du Secrétariat, afin de recueillir les informations pertinentes.
9. Des biologistes spécialistes des oiseaux marins du monde entier ont été interrogés sur ce problème et les renseignements qu'ils ont fournis ont été rassemblés.<sup>3</sup> Les informations recueillies entre juillet 2021 et mai 2023 sur ce sujet sont résumées dans la section ci-dessous.

### Discussion et analyse

10. Cette problématique a suscité, au départ, l'intérêt d'un large éventail de participants. Le questionnaire a été considéré comme le meilleur moyen de recueillir des informations pour analyser le problème. Cependant, l'envoi du questionnaire sur tableau Excel et de rappels n'a permis de collecter que peu de données concrètes. D'autres préoccupations urgentes ont probablement pris le pas sur cette question, notamment l'épidémie majeure de grippe aviaire hautement pathogène, qui a décimé les populations d'oiseaux marins de l'hémisphère nord en 2022 et 2023, et a commencé à se propager dans les colonies d'oiseaux marins d'Amérique du Sud et d'Afrique du Sud. La COVID-19 a par ailleurs continué à perturber divers réseaux, tels que les réunions de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et la Conférence mondiale sur les oiseaux marins, au cours de laquelle on espérait pouvoir mener des entretiens en face à face avec d'éminents biologistes spécialistes des oiseaux marins.
11. Le British Antarctic Survey a permis d'obtenir des données concernant les importantes colonies d'albatros et de pétrels sur les îles Géorgie du Sud. Des informations ont également été transmises par des contractants chargés de surveiller les colonies d'albatros autour de la Nouvelle-Zélande (îles Chatham et îles subantarctiques). D'autres données ont été recueillies au Brésil, au Pérou, à Hawaï et en Australie.
12. Dimas Gianuca (auteur principal de l'article publié dans *Biological Conservation*) a réussi à interroger les observateurs des pêcheries de Taïwan qui sont susceptibles d'observer des oiseaux marins blessés derrière les navires de pêche en haute mer. Les pêcheurs n'avaient pas observé d'oiseaux marins présentant des mutilations ou autres blessures visibles similaires à celles signalées dans l'article de la revue. M. Gianuca a également contacté des spécialistes des oiseaux marins expérimentés dans le cadre du programme Albatross Task Force (BirdLife), qui travaillaient à bord de navires au Chili, au Pérou, en Équateur, en Afrique du Sud et en Namibie. Aucun de ces spécialistes n'avait observé d'oiseaux marins présentant de telles blessures dans sa région.
13. En Nouvelle-Zélande, on a observé des cas de blessures délibérément infligées à des oiseaux marins commises par des pêcheurs pratiquant la pêche récréative qui dirigeaient leurs bateaux à grande vitesse sur des groupes d'oiseaux de mer en train de se nourrir, et les infractions les plus graves ont donné lieu à des poursuites. En outre, l'autopsie de puffins échoués sur les plages a révélé que certains oiseaux avaient des os brisés et que ces blessures pourraient avoir été infligées par des pêcheurs agressifs frappant les oiseaux qui suivent les bateaux (pratiques dont des ornithologues ont été témoins). Aucun cas de bec mutilé n'a été enregistré dans ce cadre ou dans celui du

<sup>3</sup> Ont notamment contribué à l'enquête : Dimas Gianuca (Brésil), Richard Phillips (Royaume-Uni), Narelle Montgomery (Australie), Igor Debski, Chris Gaskin, Mike Bell, Elizabeth Bell, Graham Parker, Kalinka Rexer-Huber, Graeme Elliott, Kath Walker, Paul Sagar, Graeme Taylor, Alan Tennyson, Edin Whitehead (Nouvelle-Zélande), Eric VanderWerf (Hawaï, États-Unis), Javier Antonio Quiñones Dávila (Pérou).

programme national d'autopsie des prises accidentelles.

14. Les biologistes travaillant en Australie, à Hawaï, au Pérou, dans les îles au large de la Nouvelle-Zélande et sur les îles Géorgie du Sud n'ont signalé aucune mutilation d'oiseaux dans les colonies de reproduction qu'ils étudiaient. Il est possible que les oiseaux souffrant des types de blessures observés dans le sud-ouest de l'Atlantique ne survivent pas assez longtemps pour regagner leurs colonies de reproduction.

### Conclusions

15. La principale conclusion de l'évaluation réalisée est que les types de blessures par mutilation signalés dans l'article de Biological Conservation semblent être l'apanage d'un groupe de pêcheurs malhonnêtes opérant au large du sud du Brésil ou ailleurs dans l'Atlantique Sud.
16. Bien qu'apparemment limitées à une région donnée, ces activités peuvent avoir des répercussions bien au-delà, sur des populations d'oiseaux marins migrateurs plus vastes. L'Albatros royal (*Diomedea epomophora*) a fait l'objet d'une étude récente ; sa population semble avoir subi un déclin de 40 % depuis 2008.<sup>4</sup> Par conséquent, toute blessure infligée à des individus de cette espèce risque d'aggraver son taux de déclin.
17. Étant donné que la nature et l'ampleur de cette menace actuelle pour les espèces migratrices semblent se limiter à une seule région océanique, l'enquête conclut que ce sont les autorités locales de la région de l'Atlantique Sud-Ouest qui sont les mieux placées pour y faire face en mobilisant les pêcheurs au niveau local, en mettant en place des programmes éducatifs et en engageant des poursuites lorsqu'une violation manifeste de la loi a été observée.

### Actions recommandées

18. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
  - a) de prendre acte du présent rapport du groupe de travail chargé de l'enquête ; et
  - b) d'adopter les Décisions figurant à l'Annexe du présent document.

---

<sup>4</sup><https://www.doc.govt.nz/globalassets/documents/conservation/marine-and-coastal/marine-conservation-services/reports/202223-annual-plan/pop2022-11-campbell-island-seabird-research-2023-final-report.pdf>

**ANNEXE**

**PROJET DE DÉCISIONS**

**MALTRAITANCE ET MUTILATION D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES**

***À l'attention des Parties***

- 14.AA Les Parties riveraines du sud-ouest de l'océan Atlantique sont invitées à :
- a) travailler avec leurs organismes de gestion des pêches pour déterminer les moyens de faire face à ce problème, qui a des conséquences néfastes sur les populations d'oiseaux marins ;
  - b) tout faire pour éviter que les individus appartenant à des espèces migratrices menacées et en danger soient blessés dans leurs zones économiques exclusives.
- 14.BB Les autres Parties sont invitées à faire rapport au Conseil scientifique si, à l'avenir, un tel problème est porté à leur connaissance dans leur juridiction.

***À l'attention du Conseil scientifique***

- 14.CC Le Conseil scientifique est prié de continuer à suivre la question des mauvais traitements infligés aux oiseaux de mer dans les pêcheries au cas où d'autres cas de mutilation seraient portés à son attention.